

Réponse aux questions – Q2 et Q3
Référence du marché : 2026_SGAR_PDL_CRECHES
Date : 01 / 10 / 2026

Objet du marché :

Réservation de places en crèches au bénéfice des enfants des agents des services de l'État en région Pays de la Loire – 11 lots géographiques

Question n° 2 :

Pouvez-vous préciser quelle est la règle de facturation à retenir : le prorata du BPU en fonction du nombre de jours d'occupation, ou une facturation fondée sur le volume horaire (tableau de bord prévu à l'art. 10.1 du CCP) permettant alors le contrôle des heures facturées ?

Réponse :

La règle de facturation à retenir est le prorata du BPU en fonction du nombre de demi-journées d'occupation prévu dans le contrat avec la famille.

Question n° 3 :

La rubrique 'Qualification professionnelle et expérience acquise' doit-elle être renseignée individuellement pour tous les salariés de chaque établissement ou une présentation synthétique des équipes par catégorie professionnelle est-elle attendue ?

Réponse :

L'information concernant la qualification et l'expérience doit être individualisée.